

CONTACTS :



**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE
REGION MARTINIQUE**

Tél. : 0596.71.32.22 / Fax : 0596.70.47.30
E-mail : cmm972@cma-martinique.com
Site : cma-martinique.com

Centre d'Aide à la Décision

Tél. 0596.71.32.22 / 0596.68.09.14

Fax : 0596.71.84.45



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Martinique

**Responsable Service Après-Vente
Contrôleur Technique Automobile**

LAPRANTISAJ...

...an chans

pou lanplwa!!!



FILIERE APPRENTISSAGE :

NIVEAU D'ENTREE :

BAC S ou STI

**BAC PRO
Réparation des
carrosseries**

**BAC PRO Maintenance
de Véhicules
Automobiles opt° voit.
partic. 2 ans ou 3 ans**

**BTS Après-Vente
Automobile
(AVA)**

Définition du métier :

Le Titulaire du BTS AVA est en charge de l'accueil et de la réception des clients. Il élabore le diagnostic des dysfonctionnements des véhicules.

Il anime et encadre des équipes d'intervention.

Conditions d'exercice du métier :

Il travaille dans un atelier seul ou en équipe.

Il est le plus souvent debout.

Diplômes :

CAP maintenance des véhicules automobiles opt° : véhicules particuliers, BEP Maintenance des Véhicules et des Matériels, MC Maintenance des Systèmes Embarqués de l'Automobile, Baccalauréat Professionnel Maintenance Automobile : Véhicules Particuliers, BTS AVA.

Qualités requises :

Ce métier réclame une excellente conscience professionnelle. Habilité, rigueur, raisonnement logique et sens du contact clientèle sont des atouts nécessaires pour l'exercice de ce métier.

Entreprise d'accueil :

Il exerce au sein des concessionnaires.

Perspectives d'évolution :

L'obtention du BTS AVA lui permettra d'accéder à des postes de réceptionnaire d'atelier, de conseiller service dans un atelier, de chef d'unité ou d'équipe, de technicien diagnostic ou encore de conseiller technique.